
**Procès-verbal de 2^e assemblée publique de la Société de transport de
Trois-Rivières (STTR) tenue le mercredi 22 février 2023 à 19h00**

Personnes présentes	M. Pierre Montreuil	Vice-président
	M. Daniel Cournoyer	Administrateur
	Mme Pascale Albernhe-Lahaie	Administratrice
	Mme Karine Descôteaux	Administratrice et représentante des usagers du transport régulier
Personnes absentes	M. Michel Byette	Président
	M. Jonathan Bradley	Administrateur
	M. François Dubois	Administrateur et représentant des usagers du transport adapté
Personnes ressources	M. Patrice Dupuis	Directeur général et secrétaire corporatif
	Mme Caroline Cinq-Mars	Directrice des services administratifs et trésorière

1. Mot de bienvenue du président

M. Pierre Montreuil, vice-président de la STTR, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre cette 2^e assemblée publique.

2. Prise des présences

M. Patrice Dupuis procède à la prise des présences et le quorum est constaté.

3. Déclaration d'intérêt

Aucun membre ne déclare son intérêt sur l'un ou l'autre des sujets à l'ordre du jour.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

(06-23) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Daniel Cournoyer
APPUYÉ DE : Mme Karine Descôteaux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique du 25 janvier 2023

(07-23) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Daniel Cournoyer
APPUYÉ DE : Mme Karine Descôteaux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée publique du 25 janvier 2023 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique du 25 janvier 2023 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

6. Adoption des comptes à payer

(08-23) IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Pascale Albernhe-Lahaie
APPUYÉE DE : M. Pierre Montreuil

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que soient adoptés, tels que déposés, les comptes à payer par chèques et les paiements directs couvrant la période du 1^{er} au 31 janvier 2023, pour une somme totale de 1 188 807,79 \$

ADOPTÉE

7. Embauche temporaire au poste de coordonnatrice en amélioration continue.

(09-23) ATTENDU QUE l'Employée est embauchée pour occuper le poste temporaire de conseillère en amélioration continue auprès de l'Employeur ;

ATTENDU QUE les Parties conviennent par écrit des termes et conditions de travail de l'Employée ;

ATTENDU QUE l'Employée offre ses services à l'Employeur conformément aux termes et conditions de son contrat ;

ATTENDU QUE l'Employée a été sélectionnée selon le processus de sélection préétabli à la STTR.

IL EST PROPOSÉ PAR :

M. Daniel Cournoyer

APPUYÉ DE :

Mme Karine Descôteaux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que La STTR procède à l'embauche de madame Camille Hamelin Allard au poste temporaire de coordonnatrice en amélioration continue en date du 27 mars 2023.

ADOPTÉE

8. Affaires diverses

Aucun sujet n'est discuté à ce point de l'ordre du jour.

9. Période de questions

Question 1 (*M. Alexandre Lemerise*)

M. Lemerise demande si c'est possible d'avoir un arrêt près du Colisée Vidéotron ?

M. Dupuis mentionne que des changements de circuits sont à l'étude afin de mieux desservir le Colisée Vidéotron.

Question 2 (*M. Alexandre Lemerise*)

M. Lemerise demande quelles sont les modifications / ajustements prévus sur le réseau pour le 12 mars.

M. Dupuis lui explique qu'il peut aller consulter la liste des ajustements prévus sur le site Web de la STTR; des explications s'y trouvent également.

16. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée publique aura lieu le mercredi 29 mars 2023 à 19 h.

17. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR :
APPUYÉE DE :

Mme Pascale Albernhe-Lahaie
M. Pierre Montreuil

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente assemblée soit levée à 19h10.

ADOPTÉE



M. Michel Byette
Président



M. Patrice Dupuis
Secrétaire corporatif